



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le **11 AVR. 2024**
ID : 032-253200240-20240327-2024_096-DE

DÉLIBÉRATION 2024-096

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **40**
Nombre de membres ayant donné procuration : **6**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **4**
Date de convocation : **20/03/2024**
Date d'envoi à la SP de condom : **19/04/2024**
Date de publication : **11/04/2024**
Votes contre :
Votes pour : **34**
Abstentions : **12**

L'an deux mille vingt-quatre et vingt-sept mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Madame Geneviève ARSLANIAN, 1^{ère} Vice-Présidente.**

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BEGUE Christophe, Mr BEZERRA Gérard, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mme CAZZOLA Camila, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme MONGIS Nadine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr REMY Jean-Bernard, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LUSSAGNET Wilfried remplacé par Mme CAZZOLA Camila, Mr MINIAYLO Pierre remplacé par Mr REMY Jean-Bernard,

Ayant donné procuration: Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly a donné procuration à Mr BEZERRA Gérard, Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mr RENARD Jean-Pierre, Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mme BRIANE Huguette, Mme TOURNIER Elisabeth a donné procuration à Mr AXMANN Roland, Mr KUTCHUKIAN Grégoire a donné procuration à Mr MELIET Nicolas

Absents excusés: Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr GOURGUES Gérard, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mr ROZES Xavier, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme CLAVERIE Claudine (sans droit de vote), Mme CASTAINGTS Pierrette (sans droit de vote), Mr HAMICHE Amar (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CECEILLE Gérard, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr PIQUERMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri.

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mme BOURGEOIS Dominique, comptable, Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Christophe BEGUE.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme ARSLANIAN Geneviève, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du S.A.T. Eau dressé par Monsieur Nicolas MELIET, Président du Syndicat Armagnac Ténarèze, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)
Résultats reportés		229 773.62		893 864.02		1 123 637.64
Opération de l'exercice	3 724 185.53	3 598 542.17	1 058 004.46	653 653.11	4 782 189.99	4 252 195.28
TOTAUX	3 724 185.53	3 828 315.79	1 058 004.46	1 547 517.13	4 782 189.99	5 375 832.92
Résultats de clôture		104 130.26		489 512.67		593 642.93
Restes à réaliser			327 923.50	68 434.30	327 923.50	68 434.30
TOTAUX CUMULES	3 724 185.53	3 828 315.79	1 385 927.96	1 615 951.43	5 110 113.49	5 444 267.22
RESULTATS DEFINITIFS		104 130.26		230 023.47		334 153.73

- 1) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 1) Vote et arrête, à la majorité des membres élus présents, Mr ALBINET David, Mr BELLOT Daniel, Mr BEZERRA Gérard ayant la procuration de Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie ayant la procuration de Mme ESPERON Patricia, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN SEAILLES Christiane s'étant abstenus, et le président ayant procuration de Mr Grégoire KUTCHUKIAN s'étant retiré pendant le vote, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 4 avril 2024

La 1^{ère} vice-présidente,





S . A . T

Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le **11 AVR. 2024**
ID : 032-253200240-20240327-2024_096-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Armagnac Ténarèze. Elle sera disponible sur le site internet du syndicat sat32.fr

Eléments de contexte

Le Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT) est un **syndicat mixte fermé à la carte** (article L.5212-16 du CGCT).

Chaque membre peut, dans la limite de son territoire, transférer au Syndicat Armagnac Ténarèze, tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement, tout en contenant le prix de ces services.

Il assure en effet la production, le traitement et la distribution de l'eau potable pour les communes de Beaumont, Bretagne-d'Armagnac, Castelnau-d'Auzan-Labarrère, Cazeneuve, Eauze, Fourcès, Gondrin, Lagraulet-du-Gers, Laressingle, Larroque-sur-l'Osse, Lauraët, Montréal, Mouchan, Réans, ainsi que l'assainissement collectif et non collectif (sauf pour les communes de Beaumont, Larressingle et Mouchan relevant de la Communauté de communes de la Ténarèze pour la gestion de l'assainissement non collectif et Réans relevant de la Communauté de communes du Grand Armagnac).

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, la Communauté de communes du Grand Armagnac adhère également pour les communes de Bascous, Courrensan, Lannepax, Noulens, Ramouzens et Séailles.

L'exploitation de ces services est gérée en **Régie**.

La **principale ressource** du syndicat est la **vente d'eau**.

Le syndicat fonctionne avec le budget principal, Eau potable, et deux budgets annexes, Assainissement collectif et Assainissement non collectif, conformément à la nomenclature comptable M49.

Au 1^{er} janvier 2023, le Service public d'eau potable desservait **6 856 abonnés**, contre 6 796 au 1^{er} janvier 2022 (+60), pour une **population totale de 10 655 habitants** au 1^{er} janvier 2023 contre 10 675 habitants au 1^{er} janvier 2022 (-20).

Malgré la perte d'habitants, l'on constate une augmentation sensible du nombre d'abonnés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023.

Présentation des comptes administratifs 2023

Le compte administratif soumis au vote du Conseil syndical le 27 mars 2024 retrace l'exécution budgétaire au cours de l'exercice comptable 2023.

Ce compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

1/COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE

Le **compte administratif consolidé** comprenant le compte administratif du budget principal de l'eau potable et les comptes administratifs des budgets annexes de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif se présente de la manière suivante :

Libellés	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)
Résultats reportés		786 060.36		934 644.51		1 720 704.87
Opération de l'exercice	4 941 397.79	4 579 558.81	1 461 876.86	922 255.51	6 403 274.65	5 501 814.32
TOTAUX	4 941 397.79	5 365 619.17	1 461 876.86	1 856 900.02	6 403 274.65	7 222 519.19
Résultats de clôture		424 221.38		395 023.16		819 244.54
Restes à réaliser			327 923.50	68 434.30	327 923.50	68 434.30
TOTAUX CUMULES	4 941 397.79	5 365 619.17	1 789 800.36	1 925 334.32	6 731 198.15	7 290 953.49
RESULTATS DEFINITIFS		424 221.38		135 533.96		559 755.34

2/COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **334 153.73 euros** se décomposant comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 104 130.26 €
- ✓ Investissement : 230 023.47 €

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

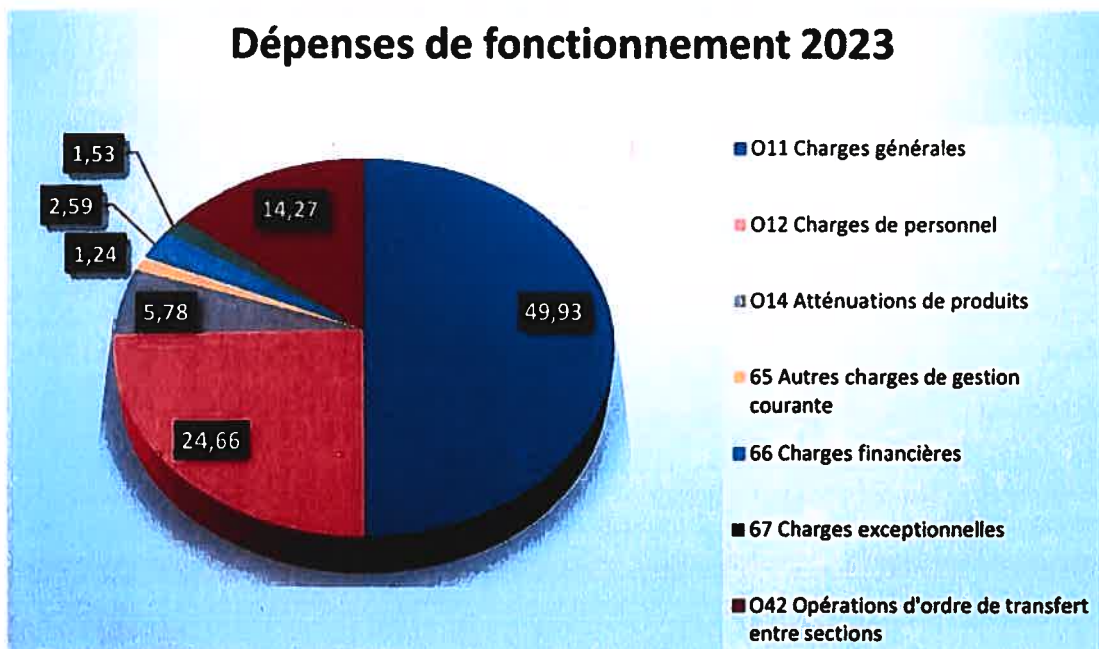
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services du syndicat.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 3 724 185.53 €

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisés	
O11	Charges à caractère générale	1 971 323	1 859 453.12	49.93%
60	Achats	691 846	641 949.73	
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	256 420	234 302.50	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	936 610	901 311.89	
63	Impôts et taxes	86 447	81 889	
O12	Charges de personnel	968 055	918 581.37	24,66%
O14	Atténuations de produits	246 807	215 585	5,78%
65	Autres charges de gestion courante	69 943	45 656.31	1,24%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		3 256 128	3 039 275.80	
66	Charges financières	96 566	96 564.53	2,59%
67	Charges exceptionnelles	75 000	57 053.29	1,53%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	0%
O22	Dépenses imprévues	23 325		
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		3 451 019	3 192 893.62	
O23	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	551 515	531 291.91	14,27%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		551 515	531 291.91	
TOTAL		4 002 534	3 724 185,53	100,00%
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				

Dépenses de fonctionnement 2023



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services.

Il comprend l'eau, l'électricité, le téléphone, le carburant, les fournitures administratives, les frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les prestations d'intervenants extérieurs (audit du personnel, honoraires d'avocat...), mais également la part reversée au budget de l'assainissement collectif sur les factures d'eau (article 6288).

Ce Chapitre a été particulièrement impacté par l'augmentation du prix de l'énergie, des matières premières et des prestations en général. Le coût de l'énergie entre pour 361 386.14 € dans le chapitre 011, soit pour 19.43 %.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail et assurance du risque statutaire).

17 agents ont été rémunérés sur le budget de l'eau, mais cela ne correspond pas à 17équivalents temps-plein, car il y a eu des départs et des arrivées en cours d'année.

Les charges de personnel représentent 24.66 % des dépenses totales et 28,76 % des dépenses réelles d'exploitation (-0.58%/2022).

Ce chapitre a été impacté par l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023, et par le rattrapage des salaires femmes/hommes.

Chapitre 014 : L'atténuation de produits est essentiellement constituée par le reversement de la redevance de l'eau à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette dernière se calcule sur les encaissements des ventes d'eau de l'année n-1.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus du SAT pour 24 159.48 € et le solde de 21 496.83 € représente l'admission de créances en non valeurs ou des créances éteintes.

Chapitre 66 : Ce chapitre représente les intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs ou sur l'année en cours.

Chapitre 68 : Ce chapitre concerne les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulants. Il n'y a pas eu d'opération en 2023.

Tous ces chapitres constituent les dépenses réelles d'exploitation du syndicat.

Structure de la dette :

La dette demeure une dette à taux fixes Elle est actuellement composée de 6 emprunts. Il n'y a pas eu d'emprunt en 2023.

- Le capital restant dû au 31/12/2023 est de **3 809 406.74 €**.
- Annuité 2023 : 461 735.66 €
Capital : 361 328.86€ Intérêts : 100 406.80€
- Dernière annuité : 2038
- Capacité de désendettement : 12.93* ans

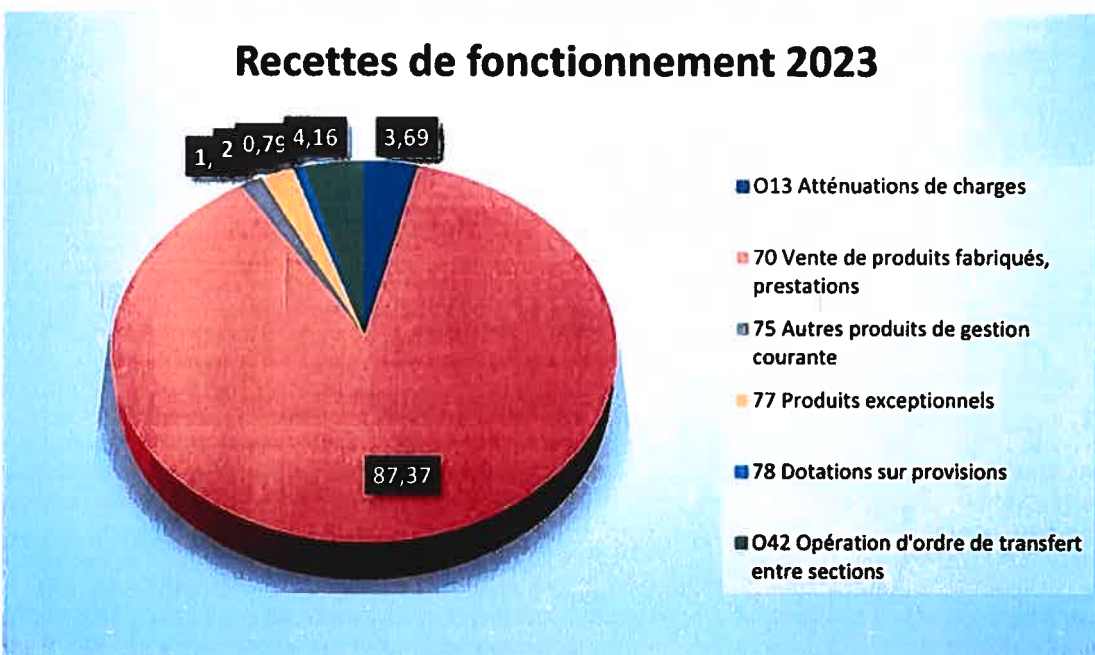
**Le seuil d'alerte se situe à 11-12 ans.*

Le niveau de l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors travaux en régie) remonte par rapport à 2022 pour s'établir à **255 958.41 €**.

Le chapitre O42 retrace les opérations d'ordre entre sections notamment l'amortissement des immobilisations à hauteur de **531 291.91€**.

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisés	
O13	Atténuations de charges	95 000	132 714.55	3.69%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 340 447	3 144 087.38	87.37%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	55 842.38	58 154.67	1,62%
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		3 491 319.38	3 334 956.6	
76	Produits financiers		19.06	
77	Produits exceptionnels	120 000	85 127.36	2.37%
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations		28 749.01	0.79%
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		3 611 319.38	3 448 852.03	
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 441	149 690.14	4,16%
<i>Total des recettes d'ordre d'exploitation</i>		161 441	149 690.14	
TOTAL		3 772 760.38	3 598 542.17	100,00%
RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1		229 773.62		



Chapitre O13 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail, ainsi que la reprise du stock.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la vente de l'eau et les autres produits de service (locations de compteurs, locations diverses...)

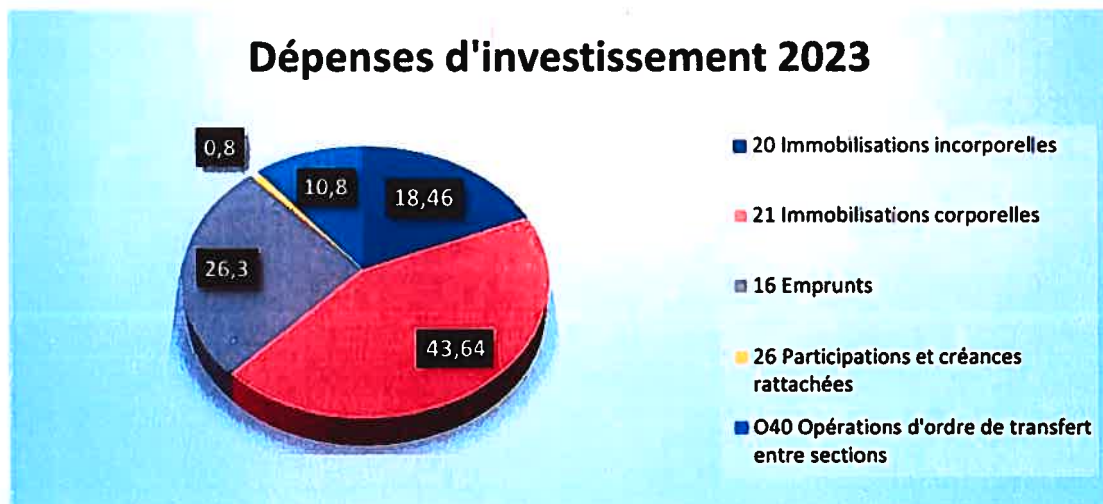
Chapitre 75 : Il concerne les loyers des antennes de téléphonie et les remboursements des Douanes dans le cadre de la TICFE.

Chapitre 77 : Ce dernier concerne les recouvrements sur les créances admises en non-valeur, le produit de cession de la parcelle du Pontouat, et les remboursements d'assurance.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisés	
20	Immobilisations corporelles	257 475	255 925	18.46%
21	Immobilisations corporelles	955 427	604 899.28	43.64%
23	Immobilisations en cours	500 000		
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		1 712 902	860 824.28	
16	Emprunts et dettes assimilées	364 429	364 413.54	26.3%
26	Participations et créances rattachées	11 000	11 000	0.8%
O20	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses financières</i>		375 429	375 413.54	
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		2 088 331	1 236 237.82	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 441	149 690.14	10.80%
O41	Opérations patrimoniales			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		161 441	162 281,34	
TOTAL		2 535 668,00	1 385 927.96	100,00%
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>				



Au niveau du **chapitre 20**, **234 077.50 €** sont inscrits en restes à réaliser 2023 pour le schéma directeur de l'eau et l'étude de restructuration nord-est.

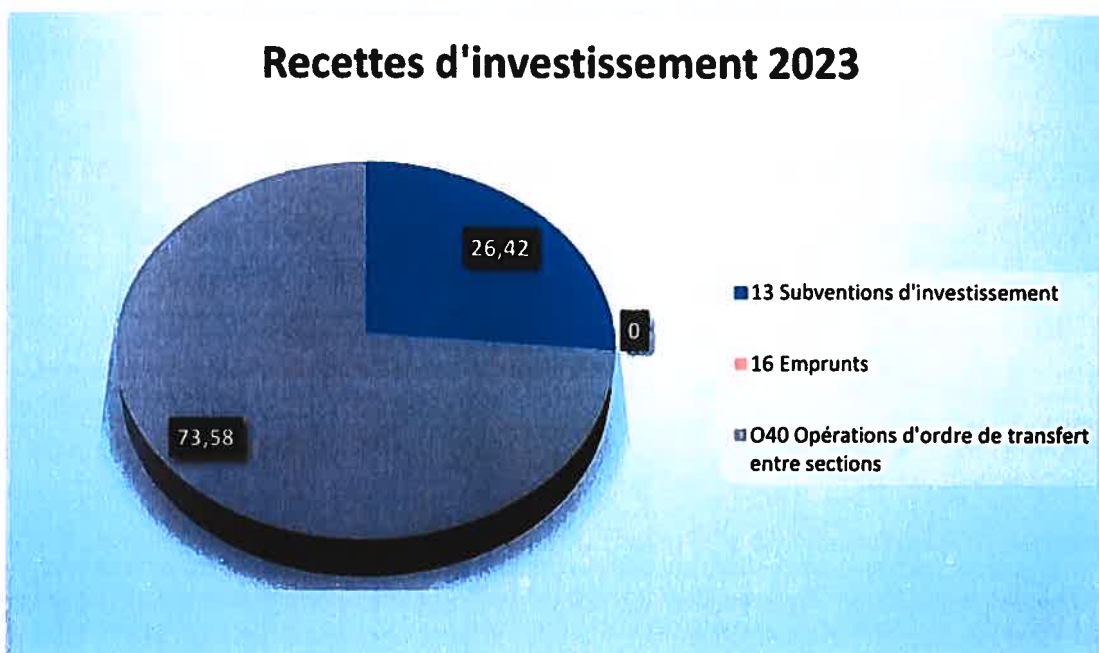
Le chapitre **21** est constitué essentiellement du solde du marché de télé relève pour **284 392.99 €** et des travaux de réseaux à Castelanau-d'Auzan pour **121 083 €**.

Globalement les investissements 2023 s'élèvent à **532 900.78 €** et les restes à réaliser à **327 923.50€**.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	8P 2023	Réalisés	
13	Subventions d'investissement	194 392.98	190 795.50	26.42%
16	Emprunts et dettes assimilées	610 000		0%
<i>Total des recettes d'équipement</i>		804 392.98	190 795.50	
<i>Total des recettes financières</i>				
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		804 392.98	866 806,50	
21	Virement de la section d'exploitation			
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	551 515	531 291.91	73.58%
O41	Opérations patrimoniales			
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		551 515	531 291.91	
TOTAL		1 355 907.98	722 087.41	100,00%
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		893 864.02		

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à **148 139 €**. Il s'agit de la DSIL obtenue sur le projet de la télé relève.



Il n'y a pas eu d'emprunt en 2023 pour reconstituer la capacité de désendettement.

3/COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **222 228.68 euros** se décomposant comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 317 957.11 €
- ✓ Investissement : - 95 728.43 €

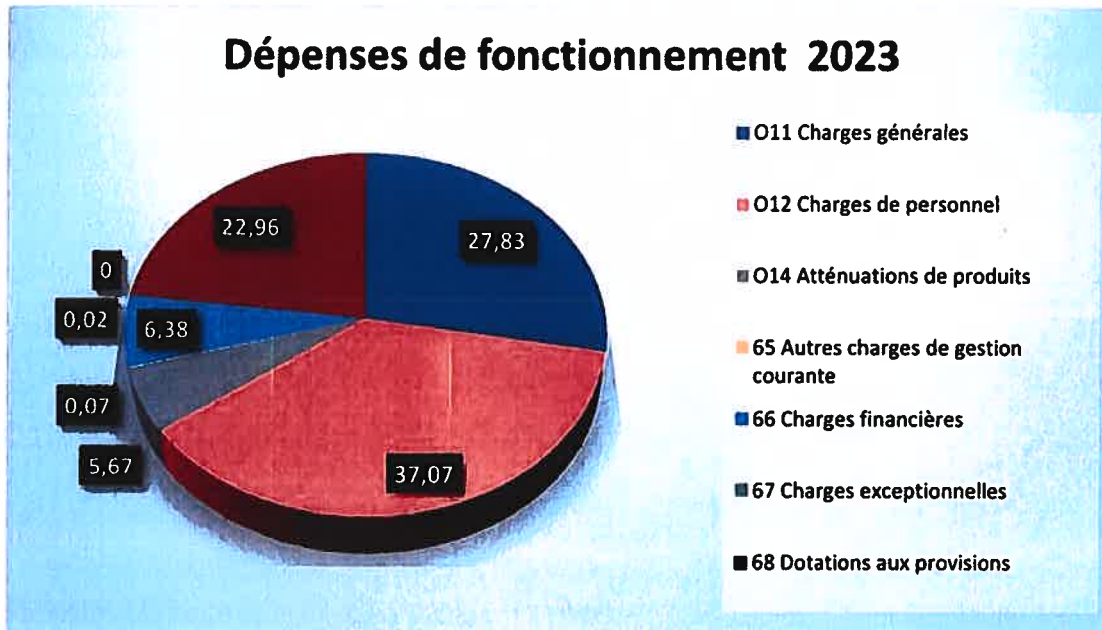
3.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés	
O11	Charges à caractère générale	398 391	325 589.29	27,83%
60	Achats	210 839	164 370.20	
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	168 661	150 205.30	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	18 548	10 746.03	
63	Impôts et taxes	343	267.76	
O12	Charges de personnel	468 730	433 579.41	37,07%
O14	Atténuations de produits	67 000	58 424.00	5,67%
65	Autres charges de gestion courante	10 330	8 713.50	0,07%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		944 451	826 306.20	
66	Charges financières	74 609	74 607.60	6,38%
67	Charges exceptionnelles	15 906	225.00	0,02%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	0%
O22	Dépenses imprévues	0	0	
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		1 034 966	901 138.80	
O23	Virement à la section d'investissement	216 377		
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 606	268 602.40	22,96%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		484 983	268 602.40	
TOTAL		1 519 949	1 169 741.20	100,00%
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				

Les chapitres du budget de l'assainissement collectif se comportent comme ceux du budget de l'eau.

7 agents sont affectés au service de l'assainissement collectif, dont un alternant. Ramenés au total des dépenses, cela représente 37,07 %, et aux seules dépenses réelles à 48,11 %. Le chapitre O12 a supporté la participation au SPANC pour la mise à disposition partielle de son agent au service de l'assainissement collectif, ainsi qu'une participation aux charges supportées par le budget de l'eau.

Dépenses de fonctionnement 2023



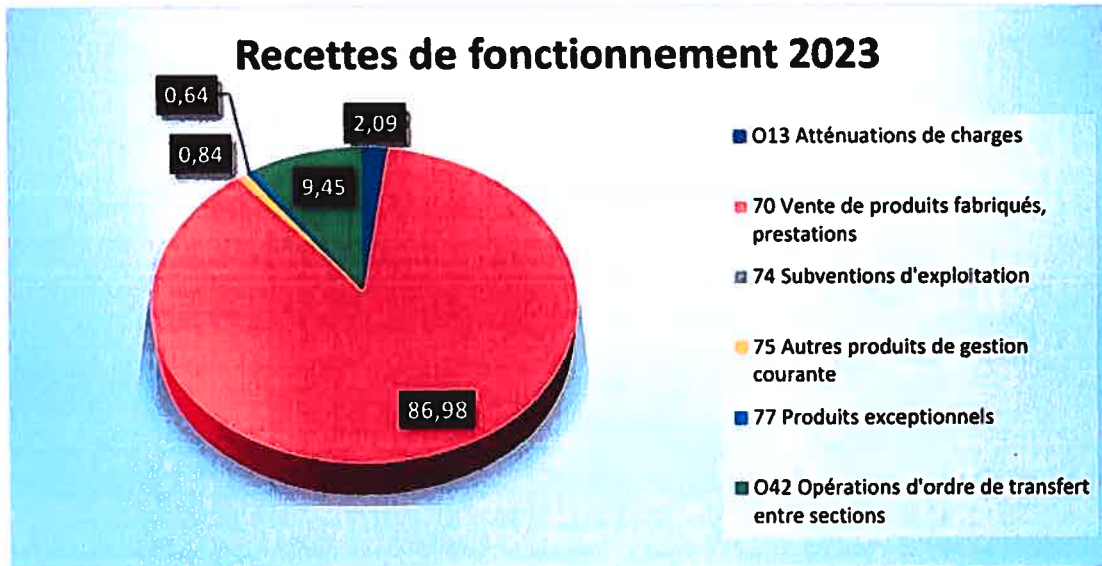
4 emprunts constituent la dette à taux fixes. Il n'y a pas eu d'emprunt en 2023.

Entre 2022 et 2023, le capital restant à rembourser au 31/12 a diminué de 241 314.43.

- Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 2 639 217.36 €.
- Annuité 2023 : 318 553.88 €
Capital : 241 314.61€ Intérêts : 77 239.27€
- Dernière annuité : 2036

3.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés	
O13	Atténuations de charges	14 451.01	19 564.65	2.09%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	812 383	813 034.71	86.98%
74	Subvention d'exploitation	0	0	0%
75	Autres produits de gestion courante	13 500	7 820.58	0,84%
Total des recettes de gestion des services		840 334.01	840 419.94	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		6035.65	0,64%
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations	0	0	
Total des recettes réelles d'exploitation		840 334.01	846 455.59	
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 669	88 296.73	9.45%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		126 669	88 296.73	
TOTAL		967 003.01	934 752.32	100,00%
RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1		552 945.99		



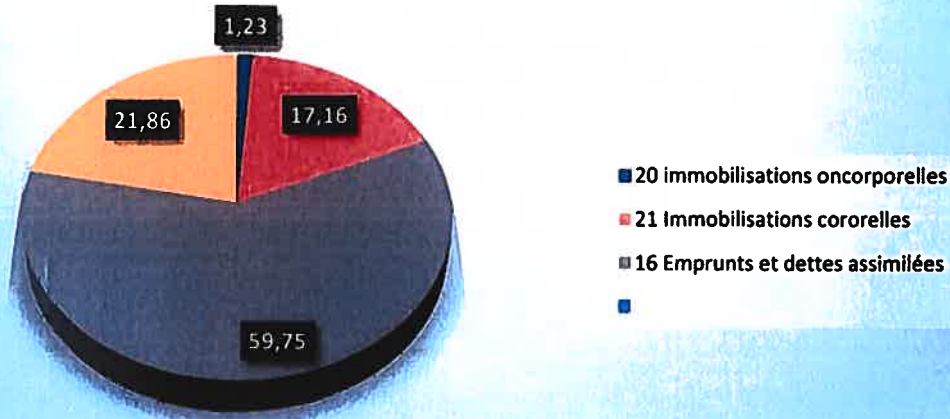
Ce budget bénéficie d'un reversement d'une partie de la vente d'eau depuis le budget principal à hauteur de 813 034.71 €. En 2023, il n'y a plus de subventions d'exploitation.

Le niveau de l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie) s'est également fortement dégradé par rapport à 2022 pour s'établir à -54 683.01 €.

3.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés	
20	Immobilisations incorporelles	158 000	4 958.49	1.23%
21	Immobilisations corporelles	163 042	69 302.57	17.16%
23	Immobilisations en cours			
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		321 042	74 261.06	
16	Emprunts et dettes assimilées	241 315	241 314.61	59.75%
O20	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses financières</i>		241 315	241 314.61	
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		562 357	315 575.67	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 699	88 296.73	21.86%
O41	Opérations patrimoniales			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		126 699	88 296.73	
TOTAL		689 026	403 872.40	100,00%
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>				

Dépenses d'investissement 2023



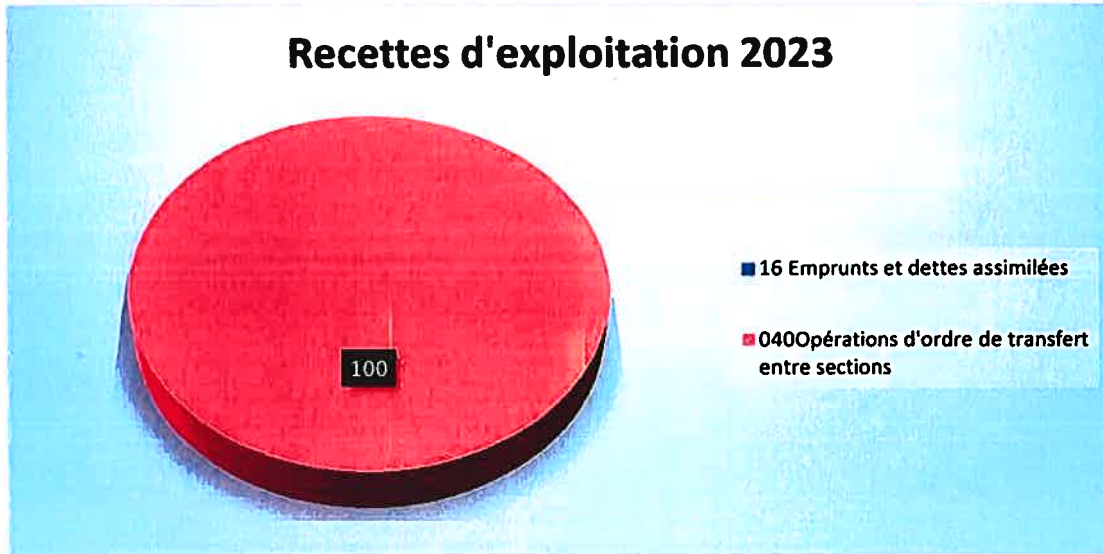
Les principaux investissements réalisés ont concerné l'achat de sondes, et de divers matériels nécessaires au bon fonctionnement des équipements du service, ainsi que la réhabilitation du poste de relevage de la Cieutat..

3.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES			
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés
13	Subventions d'investissement	37 501.43	0
16	Emprunts et dettes assimilées	127 000	0
<i>Total des recettes d'équipement</i>		164 501.43	0
<i>Total des recettes financières</i>			
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		164 501.43	0
O21	Virement de la section d'exploitation	216 377	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 606	268 602.40
O41	Opérations patrimoniales	0	
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		484 983	268 602.40
TOTAL		649 484.43	268 602.40
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		39 541.57	

100%
100,00%

Recettes d'exploitation 2023



4/ COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

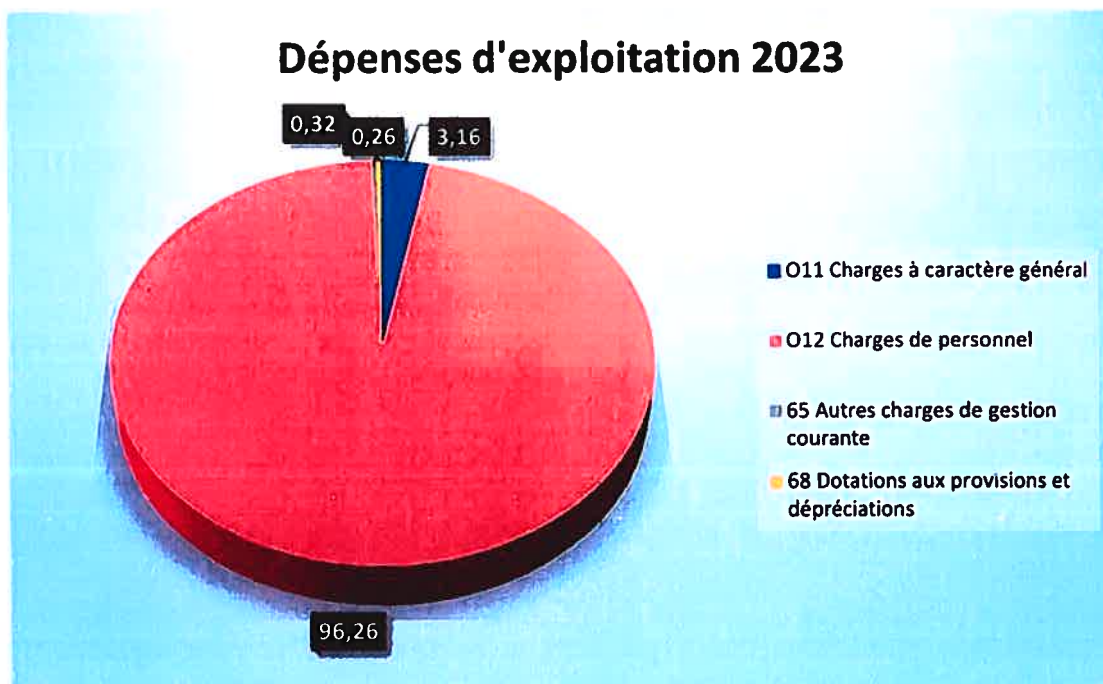
A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **3 372.93 euros** se décomposant comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 2 134.01 €
- ✓ Investissement : 1 238.92 €

4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses d'exploitation 2023



Les dépenses de fonctionnement de ce budget sont essentiellement constituées par le salaire d'un agent affecté au SPANC.

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisés	
O11	Charges à caractère général	1500	1 500.00	3.16%
O12	Charges de personnel	46 207	45 696 .73	96,26%
O14	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	1 867	125.00	0.26%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		49 574	47 321.73	
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions et dépréciations	150	149.33	0.32%
O22	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		49 724	47 471.06	
O23	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>				
TOTAL		49 724	47 471.06	100,00%
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				

4.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisés	
O13	Atténuations de charges	384	384.00	0,83%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	45 999.25	45 880.25	99,17%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		46 383.25	46 264.25	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations			
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		46 383.25	46 264.25	
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
<i>Total des recettes d'ordre d'exploitation</i>		0,00	0,00	
TOTAL		46 383.25	46 264.25	100,00%
<i>R002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		3 340.75		



La vente de produits et prestations se décomposent entre la réalisation des diagnostics et des contrôles pour **21 246.00 €** et le remboursement par le budget de l'eau d'une partie de la rémunération de l'agent du SPANC mis à disposition sur d'autres missions, soit **24 634.25 €**.

4.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2023, aucune opération n'a été réalisée dans le budget du SPANC au niveau de la section d'investissement, qui reporte un excédent de clôture de 1 238.92 €.

Fait à EAUZE, le 3 avril 2024

Le président

Nicolas MELIET